



GRILLE TARIFAIRE

Les honoraires mentionnés dans ce barème sont indicatifs étant fixés par type de procédure ou d'acte, en fonction du temps requis pour l'étude et l'analyse du dossier, sa complexité, le degré de technicité requise ainsi que des ressources du client et, le cas échéant, des avantages pécuniaires ou moraux procurés au client.

Le montant des honoraires est libellé en prix hors taxes avec un taux TVA applicable de 20 %.

La mention HONORAIRE DE RÉSULTAT (HR) + 10 % signifie que l'honoraire réclamé par le Cabinet est un honoraire de résultat correspondant à 10 % hors taxes :

– soit du montant total des condamnations judiciaires qui seront prononcées à l'encontre de la partie adverse ou du montant total des sommes obtenues pour le compte du client en vertu d'une transaction ou de tout autre accord amiable,

– soit du montant total de la réduction des sommes réclamées au client par la partie adverse résultant soit de la condamnation judiciaire, soit d'un désistement d'instance et d'action, soit d'une transaction ou de tout autre accord amiable.

Dans tous les cas, les procédures judiciaires font l'objet, d'une demande de remboursement auprès de la partie adverse des frais de justice engagés, en application de l'article 700 du Code de procédure civile ou de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

DROIT DE LA FAMILLE

PROCÉDURES EN MATIÈRE DE DIVORCE

Divorce par consentement mutuel

- sans prestation compensatoire : 1 600 à 1800 €
- avec prestation compensatoire : 1800 à 2 000 €

Divorce sur demande acceptée / pour altération du lien conjugal :

- sans prestation compensatoire : 2 000 à 2 500 €
- avec prestation compensatoire : 2 000 € + HR de 10%

Divorce pour faute :

- sans prestation compensatoire : 2 500 à 3 500 €
- avec prestation compensatoire : 2 000 € + HR de 10%

Nota : ces forfaits comprennent : deux RDV, la rédaction de la requête ou les conclusions en réponse, l'assignation ou les conclusions en réponse, les échanges AVOCAT/CLIENT/JURIDICTION, l'audience de plaidoirie, les démarches de transcription

PROCÉDURES EN MATIÈRE D'AUTORITÉ PARENTALE

- Résidence, droit de visite et d'hébergement : 1 200 à 1 400 €
- Pensions et contributions alimentaires : 1 000 à 1 200 €
- Résidence/DVH + Pensions et contributions alimentaires : 1 600 à 1 800 €
- Résidence/DVH + Pensions et contributions alimentaires en URGENCE : 1 600 à 1 800 €
- Homologation d'accord parental : 1 200 à 1 400 €

Nota : ces forfaits comprennent un RDV, la rédaction de la requête ou des conclusions en réponse, les échanges AVOCAT/CLIENT/JURIDICTION et l'audience de plaidoirie

PROCÉDURES EN MATIÈRE DE VIOLENCES CONJUGALES

- Ordonnance de protection : 1 200 à 1 400 €

PROCÉDURES EN MATIÈRE DE FILIATION, D'ÉTAT CIVIL ET DE PROTECTION DES MAJEURS

- Adoption (simple et plénière) : 800 à 1 000€
- Actions aux fins d'établissement et/ou de contestation de filiation : 1 000 à 1 500 €
- Actions aux fins de subsides : 1 000 à 1 200 €
- Changement de prénom, de nom ou de sexe : 1 000 à 1 500 €
- Demande de placement sous tutelle/curatelle/sauvegarde de justice ou recours contre les décisions du juge des tutelles : 800 à 1 000 €

DROIT PENAL

- Assistance dans le cadre d'une médiation pénale, composition pénale : 800 €
- Assistance d'un contrevenant devant le Tribunal de police : 800 à 1 000 €
- Assistance d'un prévenu ou d'une partie civile dans le cadre d'une CRPC (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) : 800 à 1 200 €
- Assistance d'un prévenu ou d'une partie civile devant le Tribunal correctionnel : 1 000 à 2 000 €, ou sur devis selon la nature de l'affaire
- Assistance d'un mis en examen ou d'une partie civile dans le cadre d'une instruction : sur devis
- Assistance d'un accusé ou d'une partie civile devant la Cour d'assises : sur devis
- Pour toute autre prestation, et notamment assistance en garde à vue ou rédaction de plaintes ou citation directe : sur devis

POSTULATION ET VACATION

- Procédure devant le Tribunal Judiciaire : 400 à 600 €
- Procédure devant la Cour d'appel : 700 à 1 000 €
- Procédure devant le Tribunal d'instance ou le juge de proximité : 300 à 500 €
- Audience de plaidoirie : 200 €